



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN  
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI  
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BELLEVILLE -  
BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -  
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - MM. DANIERE - DELATTE  
- Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DODET -  
DOUHAIT - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN -  
Mme FLAMENT - M. FOUILLOT - MM. GERVAIS - G. GILLOT -  
J.P GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER -  
JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY -  
MM. MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT -  
MILLOT - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD -  
MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE -  
SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mme AVENA (pouvoir à  
M. MARTIN) - M. BEKTAOUI - Mme BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS)  
- MM. BOURNY (pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à  
M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -  
CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mmes COLOMBET (pouvoir à  
M. PARIS) - DARCIAUX (pouvoir à M. BACHELARD) - MM. DUBOIS  
(pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à M. REBSAMEN) -  
FOUCHERES - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -  
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à  
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT  
(pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -  
PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION - Zénith-  
Avenants aux marchés de travaux**

**I - Avenants aux marchés de travaux**

Lors du Conseil du 6 octobre dernier, une première délibération présentait le coût total de la construction du bâtiment du zénith ainsi que des avenants aux marchés de travaux pour cinq lots. Une seconde délibération présentait l'avenant à la convention de mandat passée avec la Semaad pour les aménagements extérieurs (parkings et accès).

Pour faire suite à ces délibérations, il convient de délibérer pour autoriser la passation et la signature des avenants aux marchés de travaux ci-dessous présentés.

Il est rappelé aux membres du Conseil de Communauté que ces avenants entrent dans les enveloppes financières fixées soit :

- pour la construction du Zénith : 16 000 000 euros HT
- pour les aménagements extérieurs (accès et parkings) : 1 566 250 euros HT

Ces avenants prennent en compte les modifications faisant suite aux demandes de l'architecte, de l'exploitant, du contrôleur technique et du maître d'ouvrage détaillées par les projets d'avenants annexés.

### **1 – Construction du Zénith**

Le tableau récapitulatif joint présente l'évolution de l'ensemble des lots soit une augmentation globale de 2,91 %.

#### 1/ Avenant n° 3 au marché de travaux du lot 06 – Cloisons, Doublages, Faux-Plafonds

Ce marché a été notifié le 22 octobre 2004 à l'entreprise DBS pour un montant de 426 171,30 € HT. Par avenants n°1 puis n°2, le montant du marché a été porté à 533 662,25 € HT.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'autoriser la signature de l'avenant n°3, pour une plus-value s'élevant à + 20 731,49 € HT.

Le montant total du marché est donc porté à la somme de 554 763,80 € HT soit une augmentation de 30,17 % par rapport au marché initial.

#### 2/ Avenant n° 3 au marché de travaux du lot 15 – Electricité Courants Forts

Ce marché a été notifié le 5 juillet 2004 au groupement des entreprises AMEC SPIE-CODIME pour un montant de 940 783,73 € HT.

Par avenants n°1 puis n°2, le montant du marché a été porté à 1 021 959,76 € HT.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'autoriser la signature de l'avenant n°3, pour une plus-value s'élevant à + 49.811,47 € HT.

Le montant total du marché est donc porté à la somme de 1 071 771,23 € HT soit une augmentation de 13,92 % par rapport au marché initial.

#### 4/ Avenant n° 3 au marché de travaux du lot 16 – Electricité Courants Faibles

Ce marché a été notifié le 5 juillet 2004 à l'entreprise INEO ENERSYS pour un montant de 335 467,46 € HT.

Par avenant n°1, le montant du marché a été porté à 370 424,24 € HT.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'autoriser la signature de l'avenant n°2, pour une plus-value s'élevant à + 948,98 € HT.

Le montant total du marché est donc porté à la somme de 371 373,22 € HT soit une augmentation de 10,70 % par rapport au marché initial.

### **2 – Aménagements extérieurs**

Par délibération du 6 octobre dernier, le Conseil a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat passée avec la Semaad. Cet avenant portait l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 1 566 250 euros HT. Il convient d'autoriser la personne responsable des marchés à signer les avenants des marchés de travaux ci-dessous dont les projets sont annexés à la présente.

#### 1/ Avenant n° 1 au marché de travaux du lot 3 – Eclairage

Ce marché a été notifié le 31 mai 2005 à l'entreprise INEO RESEAUX EST SNC pour un montant de 115 367,73 € HT.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'autoriser la signature de l'avenant n°1, pour une plus-value s'élevant à + 10 550,26 € HT.

Le montant total du marché est donc porté à la somme de 125 917,99 € HT soit une augmentation de 9,2 % par rapport au marché initial.

#### 2/ Avenant n° 1 au marché de travaux du lot 4 – Signalisation

Ce marché a été notifié le 31 mai 2005 à l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 83 656,47 € HT.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'autoriser la signature de l'avenant n°1, pour une plus-

value s'élevant à 31 749,86 € HT.

Le montant total du marché est donc porté à la somme de 115 406,33 € HT soit une augmentation de 37,95 % par rapport au marché initial.

## **II - Transaction avec l'entreprise Gagne attributaire du lot n° 3 Charpente métallique**

Pour faire suite à la réception des travaux le 5 octobre 2005, et arguant d'un certain nombre d'aléas, de modifications survenues en cours de chantier et de retard dans l'exécution de son planning de travaux, l'entreprise Gagne attributaire du lot n°3 Charpente Métallique a présenté un mémoire en réclamation annexé à son Décompte Général et Définitif.

Après étude, le Cabinet Chaix et Morel, maître d'oeuvre mandataire de l'opération, considère que certaines des charges supportées par l'entreprise lors de l'exécution de son marché sont recevables et d'autres non.

Le mémoire en réclamation porte sur :

### **Poste 1 : Augmentation des charges de couverture de la salle principale**

De sa propre analyse des pièces du marché initial, l'entreprise Gagne a estimé le poids de la couverture à 85 kg/m<sup>2</sup>.

En octobre 2005, après transmission des données définitives par l'entreprise réalisant la couverture, ce poids a été arrêté à 110 kg/m<sup>2</sup>.

L'entreprise présente une réclamation d'un montant de 320 251,72 € HT portant sur l'augmentation significative des quantités (environ 100 tonnes) d'acier mises en oeuvre sur les ossatures support de la couverture (soit 285 951,72 € HT) et sur la reprise des études nécessitées par la modification du poids sus-indiqué (soit 34 300 € HT).

Consultée par le maître d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre estime que des pièces du marché, le poids initial à prendre en compte était de 95 kg/m<sup>2</sup> et non 85 kg/m<sup>2</sup> : le différentiel porte donc sur 15 kg/m<sup>2</sup>. Concernant la reprise des études suite à la modification du poids de la couverture, la maîtrise d'oeuvre estime que cela entre dans les aléas du déroulement du chantier.

### **Poste 2 : Modifications des protections**

L'entreprise a présenté dans le cadre de sa réclamation une demande de plus value de 44 022,26 € HT pour la mise en oeuvre de flocage et peinture intumescente dont les caractéristiques de résistance ont été modifiées en cours de chantier.

Sur ce poste la maîtrise d'oeuvre émet un avis favorable.

### **Postes 3 à 12 : Incidences diverses**

Ces postes se décomposent en quatre points :

- Reprises d'études pour un montant de 5548,40 € HT

- Modifications des profilés de charpente et des ossatures façade pour un montant de 41 201 € HT.

- Incidence financière d'un montant de 16 084,80 € HT suite au décalage du planning pour le levage des poutres principales et le montage du auvent

- Augmentation du poids du signal pour phase levage pour un montant de 38 879,50 €

Sur l'ensemble de ces postes, la maîtrise d'oeuvre émet un avis défavorable. Les demandes de l'entreprise ne sont pas justifiées car elles relèvent du déroulement normal du chantier de construction.

Au total, la réclamation de l'entreprise porte sur un montant de 465 987,68 € HT.

Après présentation à l'entreprise des analyses de la maîtrise d'oeuvre, l'entreprise a accepté de diminuer le montant réclamé et de fixer le montant de la transaction à 244 022,26 € HT réparti entre :

Le Poste 1, pour un montant forfaitaire de 200 000 € HT correspondant à la prise en compte du surpoids de 15 kg/m<sup>2</sup> (et non 25 kg/m<sup>2</sup>). L'entreprise acceptant la position de la maîtrise d'oeuvre sur

la reprise des études.

Le Poste 2 pour un montant de 44 022,26 € HT, conformément à l'avis de la maîtrise d'oeuvre.

Ainsi afin de clore le décompte général définitif de cette entreprise, il est proposé au Conseil de Communauté de valider la transaction pour un montant de 244 022,26 € HT au lieu de 465 987,68 € HT.

Vu les projets d'avenants ci-annexés,

Vu le projet de transaction ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** les projets d'avenants aux marchés de travaux conclu avec les entreprises DBS, le groupement AMEC SPIE-CODIME, INEO ENERSYS, INEO RESEAUX EST, SIGNATURE
- **D'approuver** la conclusion d'une transaction avec l'entreprise Gagne, pour un montant total de 244 022,26 € HT,
- **D'autoriser le Président** à signer les avenants et la convention de transaction à intervenir,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice considéré,
- **D'autoriser** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier

Pour extrait conforme,  
Le Président  
COMMUNAUTÉ  
DE  
AGGLOMÉRATION  
MONTAIGNE  
B.P. 40, avenue du Drapeau  
17510 - 21075 BUIO CEDEX

Pour le Président,  
le vice-Président,



Publié le **23 DEC. 2005**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**28 DEC. 2005**



VU pour avis et délibération  
du Conseil du  
Dijon, le 14/11/2005  
LE PRÉSIDENT,  
LE VICE-PRÉSIDENT,  
B.P. 17131  
21011 DIJON CEDEX 2

28 DEC. 2005



Pour le Président,  
Le vice-Président,

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant du marché	Montant des travaux modificatifs	% d'évolution
01a	Terrassements - VRD - Espaces verts	APPIA	1 703 371,90	-62 731,70	-3,68%
01b	Clôtures et portails	VDS PAYSAGE	85 795,10	2 662,50	3,10%
02	Fondations - Gros-œuvre - Maçonnerie	C3B	3 965 054,00	131 808,80	3,32%
03	Charpente métallique	GAGNE SAS	1 862 454,19	86 977,52	4,67%
04	Couverture - Bardage - Etanchéité	SMAC ACIEROID	2 342 357,00	-120 682,98	-5,15%
05	Menuiseries ext. - Façades vitrées	PROTOY SA	349 175,00	0,00	0,00%
06	Cloisons - Doublages - Faux-plafonds	DBS	426 171,30	128 592,15	30,17%
07	Menuiseries int. - Agencement	PACOTTE & MIGNOTTE	279 813,92	-7 795,20	-2,79%
08	Méletterie - Serrurerie	PROTOY SA	816 416,00	97 832,00	11,98%
09a	Equipements scéniques	FASCEN CONCEPT	131 154,00	79 138,80	60,34%
09b	Sièges de la salle	FRANCE TRIBUNES	212 718,99	3 954,75	1,86%
10	Revêtements de sols et muraux	MARTIN LUCAS	115 605,00	-10 161,96	-8,79%
11	Peinture	BAFFY	120 107,51	-15 130,41	-12,60%
12	Mobilier	GRINGOS	78 459,97	-78 459,97	Marché résilié
13	Plomberie - Sanitaires	CEPIMA	296 659,90	13 545,16	4,57%
14	Chauffage - Ventilation - Désenfumage	SEITHA	1 144 214,00	31 692,40	2,77%
15	Electricité courants forts	AMEC SPIE Est - CODIME	940 783,73	130 987,50	13,92%
16	Electricité courants faibles	INEO ENERGYS	335 467,46	35 905,76	10,70%
17	Ascenseurs	OTIS-CNP	120 850,00	-2 860,00	-2,37%
<b>Total</b>			<b>15 326 628,97</b>	<b>445 275,12</b>	<b>2,91%</b>

Total des marchés attribués + travaux modificatifs

15 771 904,09



**Construction d'une salle de 8.000 places de type  
Zénith sise Boulevard Winston Churchill – rue de  
Colchide à Dijon (21)**

**Avenant n° 3 au marché de travaux du lot 06**

## Description du lot et de l'opération concernée

Le présent document constitue l'avenant n° 3 au marché de travaux du lot 06, pour la construction d'une salle de 7.000 places de type Zénith sise Boulevard Winston Churchill – rue de Colchide à Dijon (21).

Par marché n° **2004-51 notifié le 22 octobre 2004**, l'entreprise DBS a été déclarée titulaire du lot n° 06 – Cloisons – Doublages – Faux-plafonds, pour un prix global et forfaitaire de **426.171,30 € HT**.

Par avenant n° 1 (indice 1 du 30 juin 2005), déposé en préfecture le 07 juillet 2005, le marché a été porté à la somme de **471.600,99 € HT** (426.171,30 € HT + 45.429,69 € HT), soit une augmentation de 10,66%.

Par avenant n° 2 (indice 0 du 19 septembre 2005), d'un montant en plus-value de 62.061,26 € HT, le marché initial a été porté à la somme de **533.662,25 € HT** (426.171,30 € HT + 45.429,69 € HT + 62.061,26 € HT), soit une augmentation globale de 25,22%.

## Objet du présent avenant n° 3

Le présent avenant n° 3 a pour objet de prendre en compte les modifications apportées aux prestations du marché du lot 06.

Ces modifications, indissociables des prestations du marché, concernent :

- la réalisation de cloisons coupe-feu en impostes des accès aux sanitaires publics, à la demande des sapeurs pompiers.  
(cf. devis n° 1200.19 du 30/09/2005).

*Montant des travaux modificatifs*

**(+) 3.681,20 € HT**

- la modification des traitements acoustiques dans la hauteur du gril technique, à la demande de l'acousticien  
(cf. devis n° 1200.20 du 30/09/2005).

*Montant des travaux modificatifs*

**(+) 17.900,00 € HT**

- la création d'issues de secours complémentaires en files 9-10/A et 9-10/D, à la demande des pompiers, pour l'augmentation de la jauge au titre du permis de construire modificatif. L'effectif pouvant être accueilli dans le Zénith ayant été augmenté, il a été demandé d'augmenter le nombre d'issues de secours.  
(cf. poste 1 du devis n° 1200.18 du 29/09/2005).

*Montant des travaux modificatifs*

**(+) 180,00 € HT**

- la réalisation de bouchements et d'encoffrements coupe-feu, à la demande du bureau de contrôle et des sapeurs pompiers.  
(cf. poste 2 du devis n° 1200.18 du 29/09/2005).

*Montant des travaux modificatifs*

**(+) 1.340,00 € HT**

- la suppression des essais acoustiques prévus dans le marché initial. Les essais ont été réalisés par l'entreprise du lot 04. Par ailleurs, la suppression de ce poste ne modifie en rien la responsabilité de l'entreprise du lot 06, quant à l'obligation de résultat et le respect des exigences définies aux cahiers des charges.

*Montant des travaux modificatifs*

*(-) 2.000,00 € HT*

**Soit un total en plus-value de 21.101,20 € HT, portant le montant du marché à la somme de 554.763,45 € HT (426.171,30 € HT + 45.429,69 € HT + 62.061,26 € HT + 21.101,20 € HT), soit une augmentation globale de 30,17%.**

### **Signatures des parties**

---

Fait à Dijon, le 14 novembre 2005, en trois exemplaires

Pour le Maître d'ouvrage, la Personne responsable du Marché

Signature + Cachet

Pour l'entreprise DBS

Signature + Cachet

Date de l'envoi à la préfecture :

### **Notification du présent avenant n° 3**

---

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, joindre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le



**Construction d'une salle de 8.000 places de type  
Zénith sise Boulevard Winston Churchill – rue de  
Colchide à Dijon (21)**

**Avenant n° 3 au marché de travaux du lot 15**

## Description du lot et de l'opération concernée

Le présent document constitue l'avenant n° 3 au marché de travaux du lot 15, pour la construction d'une salle de 7.000 places de type Zénith sise Boulevard Winston Churchill – rue de Colchide à Dijon (21).

Par marché n° **2004-27 notifié le 05 juillet 2004**, le groupement AMEC SPIE-CODIME a été déclaré titulaire du lot n° 15 – Electricité courants forts, pour un prix global et forfaitaire de **940.783,73 € HT**.

Par avenant n° 1 (indice 1 du 25 mars 2005), le marché a été porté à la somme de **968.412,76 € HT** (940.783,73 € HT + 27.629,03 € HT), soit une augmentation de 2,94%.

Par avenant n° 2 (du 19 septembre 2005), le marché a été porté à la somme de **1.021.959,76 € HT** (940.783,73 € HT + 27.629,03 € HT + 53.547,00 € HT), soit une augmentation globale de 8,63%.

## Objet du présent avenant n° 3

Le présent avenant n° 3 a pour objet de prendre en compte les modifications apportées aux prestations du marché du lot 15.

Ces modifications, indissociables des prestations du marché, concernent :

- La modification des commandes des éclairages extérieurs, permettant notamment un déclenchement automatique par détecteurs de mouvement, à la demande de l'exploitant.  
(cf. devis n° 2005.0512).

*Montant des travaux modificatifs* (+) 1.756,00 €  
*HT*

- La modification de l'implantation des luminaires, à la demande de la maîtrise d'oeuvre.  
(cf. devis n° 2005.1754A).

*Montant des travaux modificatifs* (+) 8.537,68 €  
*HT*

- La modification des alimentations de cuisine du catering production nationale, suite aux demandes de l'exploitant.  
(cf. devis n° 2005.1824A).

*Montant des travaux modificatifs* (+) 6.346,00 €  
*HT*

- la fourniture et pose d'alimentations extérieures complémentaires sous l'auvent du parvis, à la demande de l'exploitant.  
(cf. devis n° 2005.1825A).

*Montant des travaux modificatifs* (+) 3.616,76 €  
*HT*

- la modification de l'installation audio et audiovisuel à la demande de l'exploitant.  
(cf. devis n° 2005.1826A).

*Montant des travaux modificatifs* (+) 20.004,00  
*€ HT*

- la fourniture et pose d'une pointe de paratonnerre supplémentaire en partie haute du signal, à la demande de la maîtrise d'oeuvre.  
(cf. devis n° 2005.2081A).

*Montant des travaux modificatifs* (+) 2.449,00  
*€ HT*

- la création d'issues de secours complémentaires en files 9-10/A et 9-10/D, à la demande des pompiers, pour l'augmentation de la jauge au titre du permis de construire modificatif. L'effectif pouvant être accueilli dans le Zénith ayant été augmenté, il a été demandé d'augmenter le nombre d'issues de secours.  
(cf. devis n° 2005/2096A).

*Montant des travaux modificatifs* (+) 692,38 €  
*HT*

- la fourniture et pose de prises de courants supplémentaires à la demande de l'exploitant.  
(cf. devis n° 2005.2277A).

*Montant des travaux modificatifs* (+) 6.409,65 €  
*HT*

**Soit un total en plus-value de 49.811,47 € HT, portant le montant du marché à la somme de 1.071.771,23 € HT (940.783,73 € HT + 27.629,03 € HT + 53.547,00 € HT + 49.811,47 € HT), soit une augmentation globale de 13,92%.**

## Signatures des parties

---

Fait à Dijon, le 14 novembre 2005, en trois exemplaires

Pour le Maître d'ouvrage, la Personne responsable du Marché

Signature + Cachet

Pour le groupement AMEC SPIE-CODIME, le mandataire, l'entreprise AMEC SPIE

Signature + Cachet

Date de l'envoi à la préfecture :

## Notification du présent avenant n° 3

---

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, joindre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le



**Construction d'une salle de 8.000 places de type  
Zénith sise Boulevard Winston Churchill – rue de  
Colchide à Dijon (21)**

**Avenant n° 2 au marché de travaux du lot 16**

## Description du lot et de l'opération concernée

---

Le présent document constitue l'avenant n° 2 au marché de travaux du lot 16, pour la construction d'une salle de 7.000 places de type Zénith sise Boulevard Winston Churchill – rue de Colchide à Dijon (21).

Par marché n° 2004-28 notifié le 05 juillet 2004, l'entreprise INEO ENERSYS a été déclarée titulaire du lot n° 16 – Electricité courants faibles, pour un prix global et forfaitaire de **335.467,46 € HT**.

Par avenant n° 1, d'un montant en plus-value de 34.956,78 € HT, le montant du marché a été porté à la somme de 370.424,24 € HT (335.467,46 € HT + 34.956,78 € HT), soit une augmentation globale de 10,42%.

## Objet du présent avenant n° 2

---

Le présent avenant n° 2 a pour objet de prendre en compte les modifications apportées aux prestations du marché du lot 16.

Ces modifications, indissociables des prestations du marché, concernent :

- la création d'issues de secours complémentaires en files 9-10/A et 9-10/D, à la demande des pompiers, pour l'augmentation de la jauge au titre du permis de construire modificatif. L'effectif pouvant être accueilli dans le Zénith ayant été augmenté, il a été demandé d'augmenter le nombre d'issues de secours.  
(cf. devis n° 34341-009 UP du 11/10/2005).

*Montant des travaux modificatifs  
HT*

(+) 948,98 €

**Soit un total en plus-value de 948,98 € HT, portant le montant du marché à la somme de 371.373,22 € HT (335.467,46 € HT + 34.956,78 € HT + 948,98 € HT), soit une augmentation par rapport au marché de base de 0,28% et une augmentation globale de 10,70%.**

## **Signatures des parties**

---

Fait à Dijon, le 14 novembre 2005, en trois exemplaires

Pour le Maître d'ouvrage, la Personne responsable du Marché

Signature + Cachet

Pour l'entreprise INEO ENERSYS

Signature + Cachet

Date de l'envoi à la préfecture :

## **Notification du présent avenant n° 2**

---

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, joindre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le

**ZENITH DU GRAND DIJON  
AMENAGEMENT D'UNE VOIE BUS, CREATION D'une  
EXTENSION DE PARKING, COUVERTURE BETON D'UN FOSSE  
EXISTANT, RETOURNEMENT BUS, ECLAIRAGE PUBLIC  
SIGNALISATION**

**MAITRE D'OUVRAGE  
LE GRAND DIJON**

**MANDATAIRE  
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT  
DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE  
- S.E.M.A.A.D. -**

**MAITRE D'OEUVRE  
BUREAU D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'URBANISME  
- BAFU -**

**LOT 3 - ECLAIRAGE**

**MARCHE N°2005-33**

**AVENANT n° 1**

MAITRE D'OUVRAGE : GRAND DIJON – 40 avenue du Drapeau– 21000 DIJON

MANDATAIRE : S.E.M.A.A.D. – 7 avenue Jean Bertin – 21000 DIJON

TITULAIRE DU MARCHE : INEO RESEAUX EST SNC  
Représentée par Jean-Baptiste PERROUSSET  
76 avenue Raymond Poincaré  
21078 DIJON CEDEX

NUMERO DU MARCHE : 2005-33 notifié le 31 mai 2005

OBJET : Zénith du Grand Dijon  
Aménagement des accès extérieurs et parkings  
Tranche ferme : aménagement d'une voie bus , d'une extension de parking et du parking existant.

MONTANT INITIAL : 115 367,73 € HT

Montant des travaux en plus selon tableau récapitulatif joint : 10 550,26 € HT

Montant des travaux en moins selon devis joint : Sans objet.

Montant de l'avenant n°1 : 10 550,26 € HT  
2 067,85 € TVA 19.6 %  

---

12 618,11 € TTC

Montant du marché modifié compte tenu de l'avenant n°1 :

Marché :	115 367,73 € HT
Avenant n° 1 :	10 550,26 € HT
	<hr/>
	125 917,99 € HT
TVA à 19,6% :	24 679,93 €
	<hr/>
Soit :	150 597,92 € TTC

Soit 9,2 % d'augmentation du montant du marché initial.

### Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 01 a pour objet de prendre en compte les modifications ou compléments de prestations apportées au contenu de certains travaux du marché du lot ECLAIRAGE.

Ces modifications indissociables des prescriptions du marché concernent :

- l'augmentation du linéaire de câble de section 2 x 2,5 m<sup>2</sup> de 1 300 m en remplacement de câble de section 4 x 16 mm<sup>2</sup> ainsi que pour permettre de commander les différentes zones d'éclairage et types d'éclairage indépendamment.
- l'augmentation de protection de candélabres suite à la suppression des arrêts de roues devant les candélabres.
- la fourniture et pose de câble pour commande de l'éclairage depuis le ZENITH.
- la fourniture et pose de câble pour commande des bornes escamotables depuis le PC du ZENITH.
- la réalisation de percement et raccordement pour mise en œuvre de l'armoire de commande des bornes escamotables dans le local de la ville prévue initialement à l'extérieur.
- la fourniture et pose d'un projecteur supplémentaire sur candélabre pour éclairage du chemin piéton situé à l'ouest du parking bus.

## Article 2

Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1, est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

## Article 3

Le montant figurant à l'article 2 de l'acte d'engagement de 115 367,73 € HT, est augmenté de 10 550,26 € HT (avenant 1) portant le nouveau montant à : 125 917,99 € HT.

## Article 4

Le bordereau des prix unitaires découlant de l'augmentation de la masse des travaux est complété par les prix suivants :

N°	NOMENCLATURE DES TRAVAUX	U	PU € HT
9301	Fourniture et pose de câble pour commande de l'éclairage depuis le ZENITH	F	1 106,10
9302	Fourniture et pose de câble pour commande des bornes escamotables depuis le PC du ZENITH	F	6 478,29
9303	Réalisation de percement et raccordement pour mise en œuvre de l'armoire de commande des bornes escamotables dans le local de la ville	F	842,19
9304	Fourniture et pose d'un projecteur supplémentaire sur candélabre pour éclairage du chemin piéton situé à l'ouest du parking bus	U	624,00

## Article 5

Le détail estimatif est complété par les prix mentionnés ci-dessous :

Plus value suite à la régularisation des travaux sur les postes prévus au marché de 1 499,68 € HT

Voir annexe 1.

Travaux supplémentaires de 9 050,58 € HT :

N°	NOMENCLATURE DES TRAVAUX	U	QTE	PU € HT	MONTANT € HT
9301	Fourniture et pose de câble pour commande de l'éclairage depuis le ZENITH	F	1	1 106,10	1 106,10
9302	Fourniture et pose de câble pour commande des bornes escamotables depuis le PC du ZENITH	F	1	6 478,29	6 478,29
9303	Réalisation de percement et raccordement pour mise en œuvre de l'armoire de commande des bornes escamotables dans le local de la ville	F	1	842,19	842,19
9304	Fourniture et pose d'un projecteur supplémentaire sur candélabre pour éclairage du chemin piéton situé à l'ouest du parking bus	U	1	624,00	624,00
				<b>TOTAL</b>	<b>9 050,58</b>

## Article 6

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**Article 7**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour des faits antérieurs à l'avenant.

Fait en un seul original

**Le titulaire du marché**

A le

**La personne responsable du marché**

A le

		MARCHÉ				TOTAL SITUATIONS		RESTE	
PRN	NOUVEAU CLAIRAGE DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	UNITÉ PRIX	TOTAL HT	QTE	HT		
<b>BUS</b>									
5501	CABLE SOUS GAINE		605	3,91	2 365,55	605	2 365,55		
5501k	section 4 x 16 mm2	m							
5602	CANDELABRE		12	740,00	8 880,00	0	0,00		
5602n	chandélabre hauteur 10,00m	u							
5 605	DEPLACEMENT CANDELABRE	u	2	345,00	690,00	1	345,00		
5701	DEPOSE DE CANDELABRE								
5701a	voie bus	F	1	540,00	540,00	0	0,00		
5 705	RACCORDEMENT ECLAIRAGE PUBLIC SUR EXISTANT	u	1	88,00	88,00	0	0,00		
5706	CONTROLE DES INSTALLATIONS								
5706a	Voie bus	F	1	225,00	225,00	0	0,00		
	<b>sous total</b>				<b>12788,55</b>		<b>2 710,55</b>		
<b>PARKINGS</b>									
5501	CABLE SOUS GAINE		550	1,44	792,00				
5501a	section 2 x 2,5 mm2	m							
5501k	section 4 x 16 mm2	m	3 698	3,91	14 459,18				
5602	CANDELABRE								
5602c	chandélabre hauteur 6,00m	u	18	1 010,00	18 180,00	0	0,00		
5602d	chandélabre hauteur 8,00m	u	39	670,00	26 130,00	0	0,00		
5602o	MATS 18m AVEC PROJECTEURS	u	9	3 200,00	28 800,00	0	0,00		
5 604	PV pour triple crose	u	1	140,00	140,00	0	0,00		
5 605	DEPLACEMENT CANDELABRE	u	1	345,00	345,00	0	0,00		
5701	DEPOSE DE CANDELABRE								
5701b	parking existant	F	1	300,00	300,00	0	0,00		
5 704	ARMOIRE DE COMMANDE	u	1	3 280,00	3 280,00	0	0,00		
5 705	RACCORDEMENT ECLAIRAGE PUBLIC SUR EXISTANT	u	1	88,00	88,00	-2	-176,00		
5706	CONTROLE DES INSTALLATIONS								
5706b	extension parking	F	1	375,00	375,00	0	0,00		
5706d	Parking existant	F	1	780,00	780,00	0	0,00		
5 860	PROTECTION CANDELABRE								
5860a	galvanisée	u	18	230,00	4 140,00	-17	-3 910,00		
5860b	Thermolaquée	u	18	265,00	4 770,00	0	0,00		
	<b>sous total</b>				<b>102579,18</b>		<b>-4 210,23</b>		
					<b>116 867,41</b>		<b>-1 499,68</b>		
					<b>22 906,01</b>		<b>-293,94</b>		
					<b>139 773,42</b>		<b>-1 799,62</b>		
<b>TOTAL LOT 3 TRANCHE FERME H.T.</b>					<b>115 367,73</b>				
<b>TVA 19,6%</b>					<b>22 612,08</b>				
<b>TOTAL GENERAL T.I.C.</b>					<b>137 979,81</b>				

**ZENITH DU GRAND DIJON  
AMENAGEMENT D'UNE VOIE BUS, CREATION D'une  
EXTENSION DE PARKING, COUVERTURE BETON D'UN FOSSE  
EXISTANT, RETOURNEMENT BUS, ECLAIRAGE PUBLIC  
SIGNALISATION**

**MAITRE D'OUVRAGE  
LE GRAND DIJON**

**MANDATAIRE  
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT  
DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE  
- S.E.M.A.A.D. -**

**MAITRE D'OEUVRE  
BUREAU D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'URBANISME  
- BAFU -**

**LOT 4 - SIGNALISATION**

**MARCHE N°2005-41**

**AVENANT n° 1**

MAITRE D'OUVRAGE : GRAND DIJON – 40 avenue du Drapeau – 21000 DIJON

MANDATAIRE : S.E.M.A.A.D. – 7 avenue Jean Bertin – 21000 DIJON

TITULAIRE DU MARCHE : SIGNATURE SA - Représentée par Jean-Pierre MIURA  
BP 12 – ZA de Berroueta  
64122 URRUGNE

NUMERO DU MARCHE : 2005-41 notifié le 13 juillet 2005

OBJET : Zénith du Grand Dijon  
Aménagement des accès extérieurs et parkings  
Tranche ferme : - signalisation du parking existant et des abords.  
Option : panneau "parking complet"

MONTANT INITIAL : 83 656,47 € HT

Montant des travaux en plus selon tableau récapitulatif joint : 31 749,86 € HT

Montant des travaux en moins selon devis joint : Sans objet.

Montant de l'avenant n°1 : 31 749,86 € HT  
6 222,97 € TVA 19.6 %  

---

37 972,83 € TTC

Montant du marché modifié compte tenu de l'avenant n°1 :

Marché :	83 656,47 € HT
Avenant n° 1 :	31 749,86 € HT
	<hr/>
	115 406,33 € HT
TVA à 19,6% :	32 619,64 €
	<hr/>
Soit :	138 025,97 € TTC

Soit 37,95 % d'augmentation du montant du marché initial.

### Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte les modifications apportées au contenu de certains travaux du marché du lot SIGNALISATION.

Ces modifications indissociables des prescriptions du marché concernent :

- Le complément de signalisation horizontale qu'il a fallu renforcer afin que les usagers puissent avoir une lecture plus rapide des informations leur permettant d'améliorer le flux et le stationnement aux emplacements dédiés pour les taxis, les motos ou les vélos.
- Le renforcement du jalonnement directionnel qui s'est avéré nécessaire à la suite des premiers spectacles organisés pour apporter aux utilisateurs une information plus explicite sur les itinéraires à privilégier pour accéder aux parkings bus, VL (P1 et P2).
- Compte tenu de l'ancienneté des supports existants et l'impossibilité technique de rajouter des panneaux supplémentaires sans mettre en cause la stabilité de ces supports, le remplacement complet y compris les massifs de fondations s'est avéré nécessaire
- Après constat des services de police et face à l'incivisme des gens qui empruntent la voie dédiée aux bus, des panneaux plus conséquents ont dû être mis en œuvre pour que l'information de limitation et d'interdiction à

certain usagers soient parfaitement compréhensible et répondent ainsi à la nécessité de ne pas entraver à la circulation du réseau de transport public

- Préalablement à la réalisation des compléments précités, une signalisation temporaire s'est avérée nécessaire pour réagir rapidement aux constats évoqués lors de réunions avec l'exploitant, les services municipaux et la police municipale permettant ainsi de fluidifier la circulation dans les délais les plus courts et de prévenir de tout risque d'accident

## **Article 2**

Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1, est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

## **Article 3**

Le montant figurant à l'article 2 de l'acte d'engagement de 83 656,47 € HT, est augmenté de 31 749,86 € HT (avenant 1) portant le nouveau montant à : 115 406,33 € HT.

## **Article 4**

Le bordereau des prix unitaires découlant de l'augmentation de la masse des travaux est complété par les prix suivants :

N°	NOMENCLATURE DES TRAVAUX	U	PU
9401	Travaux supplémentaires marquage au sol	F	2 179,40
9402	Travaux supplémentaires signalisation directionnelle	F	23 957,87
9403	Travaux supplémentaires signalisation de police	F	2 042,69
9404	Travaux supplémentaires signalisation temporaire	F	3 569,90

## **Article 5**

Le détail estimatif est complété par les prix mentionnés ci-dessous :

N°	NOMENCLATURE DES TRAVAUX	U	QTE	PU	MONTANT
9401	Travaux supplémentaires marquage au sol	F	1	2 179,40	2 179,40
9402	Travaux supplémentaires signalisation directionnelle	F	1	23 957,87	23 957,87
9403	Travaux supplémentaires signalisation de police	F	1	2 042,90	2 042,69
9404	Travaux supplémentaires signalisation temporaire	F	1	3 569,90	3 569,90
<b>TOTAL</b>					<b>31 749,86</b>

## **Article 6**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## **Article 7**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour des faits antérieurs à l'avenant.

Fait en un seul original

**Le titulaire du marché**

A le

**La personne responsable du marché**

A le